

## **CONSEIL COMMUNAL – ZONE DE POLICE**

### **Séance du 26 janvier 2021**

La séance est ouverte à 18h06

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu, Ch. Mouget, P. Grandchamps, S. Scailquin  
MM. T. Auspert, L. Gennart, B. Sohier

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)  
Mmes C. Bazelaire, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A. Oger,  
G. Plennevaux (jusqu'au point 6.3), A-M. Salembier  
MM. C. Capelle, D. Fievet, V. Maillen, M. P. Mailleux (jusqu'au point 6.3), F. Mencaccini

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)  
Mmes C. Halut (jusqu'au point 6.3), R. Marchal, A. Minet, C. Quintero Pacanchique  
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)  
MM. B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 6.3)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)  
Mmes C. Collard, M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux  
MM. J. Damilot (à partir du point 3), C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe DÉFI (jusqu'au point 6.3)  
MM. P-Y Dupuis (jusqu'au point 6.3), J. Lemoine (jusqu'au point 6.3)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)  
Mmes F. Jacquet, O. Baivier (à partir du point 7)

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point 6.3)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale  
M. B. Falise, Directeur général adjoint

## **Séance publique**

---

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

### **Point 4:**

- Oui: majorité (cdH, Ecolo et MR), DéFI, PS
- Abstention: PTB

## **Séance à huis clos**

---

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

	<b>Mobilité aspirants 2020-A2: désignations - Inspecteurs de Police - Police-Secours</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>	<b>Blanc</b>
<b>7.</b>	Natacha Baijot	<b>31</b>			<b>8</b>
	Gauthier Ghenne	<b>30</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
	Arnaud Haulot	<b>30</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
	Aloys Dewitte	<b>30</b>	<b>1</b>		<b>8</b>
	Léonard Simon	<b>31</b>			<b>8</b>

<b>8.</b>	<b>Recrutement statutaire externe: désignation - consultant ICT - service Informatique</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>	<b>Blanc</b>
	Lauren Taieb	<b>30</b>		<b>1</b>	<b>8</b>

## ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE .....	7
ZONE DE POLICE - PERSONNEL.....	7
1. Mobilité aspirants 2021-A1: ouverture d'emplois .....	7
2. Mobilité: ouverture d'emplois du cinquième cycle 2020.....	8
3. Mobilité: commission de sélection pour officiers.....	9
ZONE DE POLICE - FINANCES.....	9
4. Budget 2021 .....	9
DIRECTION GENERALE .....	11
CELLULE CONSEIL .....	11
5. Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020 .....	11
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS ET D'UNE CONSEILLERE .....	11
6.1. "Sécurité des cyclistes : casques et chasubles autoréfléchissantes pas obligatoires mais vivement conseillés à tout âge." (M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal DéFI)....	11
6.2. "Sexisme dans la cité" (Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH).....	14
6.3. "Contrôle d'identité lors de manifestation pour la libération de Julian Assange le 4 janvier 2021" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB) .....	17
ZONE DE POLICE .....	
ZONE DE POLICE - PERSONNEL.....	
7. Mobilité aspirants 2020-A2: désignations - Inspecteurs de Police - Police-Secours	
8. Recrutement statutaire externe: désignation - consultant ICT - service Informatique .....	

## Séance publique

### **M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Bonsoir à chacun et chacune. Je vous propose de démarrer notre séance du Conseil de Zone de Police.*

*Avant d'entamer formellement de notre Conseil communal et de son ordre du jour, vous êtes actuellement 42 connectés. Je suppose que les quelques minutes qui viennent permettront aux retardataires de se joindre à la réunion en sachant que Monsieur Damilot à signifier qu'il aurait du retard pour se joindre à nous et Madame Tillieux quelques fractions de minutes également.*

*Voilà, je vais d'abord commencer... Pardon?*

### **M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Si je peux me permettre de compléter puisqu'on en est aux présences, Ode Baivier travaille. Je ne me souviens plus si elle a dit qu'elle viendrait plus tard ou pas du tout. Mais en tout cas, elle est excusée au moins pour une partie de la réunion.*

### **M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Parfait.*

*En tout état de cause, j'allais commencer par faire l'appel des présences. Vous en avez l'habitude avec ces séances virtuelles. Je salue aussi au nom de toutes et tous les membres du public virtuel, les citoyens, les Namuroises et Namurois qui nous suivent et également nos amis de la presse qui suivent nos débats de manière virtuelle comme la situation sanitaire l'oblige depuis quelques mois maintenant.*

*On va donc commencer par cet appel nominatif par ordre alphabétique de manière à bien acter les présences. Je rappellerai également les règles de base pour le bon déroulement de notre séance du Conseil et les quelques rappels pratiques que je formulerai seront valables autant pour notre séance du Conseil de Police que pour le Conseil communal. Ça permettra à Madame la Présidente Oger de ne pas devoir le rappeler une nouvelle fois.*

*Et puis, avant l'entame à proprement des points à l'ordre du jour vous me permettrez de souhaiter partager quelques propos en la mémoire de l'ancienne Echevine Yvette Destrée qui nous a quitté récemment et je souhaitais en tout cas pouvoir au nom du Collège communal et au nom du Conseil très vraisemblablement et probablement dans la foulée, son groupe politique s'origine souhaitera aussi partager quelques mots. Mais il me semblait opportun de commencer cette séance du Conseil aussi par lui rendre hommage.*

*M. le Bourgmestre procède à l'appel nominal, par ordre alphabétique, pour attester des présences. Tout d'abord au niveau du Collège et ensuite, au niveau des Conseillers.*

*Vous avez été plusieurs à le dire mais c'est vrai que comme on est fin du mois de janvier et que le début du mois est souvent propice à tous les vœux, fin du mois, on oublie de les redire mais c'est vrai que c'est la première fois que nous nous réunissons en séance du Conseil depuis que le cap de 2021 a été franchi. Et donc, au nom de l'ensemble du Collège et du Conseil, meilleurs vœux de bonne année et surtout, et c'est bien plus qu'un slogan de le dire en cette période, une bonne santé à chacun et chacune d'entre vous et à tous ceux qui vous sont chers.*

*Alors avant de débiter la réunion quelques rappels pratiques:*

*Les présences seront relevées par la Cellule Conseil et validées par la Directrice générale notamment sur base de votre présence à l'écran. Veuillez donc vous assurer du bon fonctionnement de votre caméra pour éviter évidemment de couper celle-ci et aller regarder la télévision ou votre série préférée. Il faut qu'on puisse vous voir pour être certain que vous participez bien aux débats.*

*Si vous quittez la séance avant la fin, merci d'envoyer un mail signalant votre départ à la Cellule Conseil [cellule.conseil@ville.namur.be](mailto:cellule.conseil@ville.namur.be). L'heure reprise sur ce mail permettra la validation ou non de votre jeton de présence conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur.*

*En ce qui concerne les votes, voici pour rappel la procédure :*

- Pour le vote "public", je commencerai à faire voter les membres du Conseil par l'intermédiaire des chefs de groupe sans préjudice du droit de ces derniers d'exprimer individuellement leur vote, conformément à l'article 42 du ROI ou même d'ailleurs le droit de n'importe quel Conseiller de vouloir s'exprimer individuellement.
- Pour les votes à scrutin secret: nous aurons un bulletin de vote pour la séance publique ainsi qu'un bulletin pour le huis clos. Je vous rappelle donc la procédure et je demande à chacun d'être bien attentif au respect de celle-ci:

La Directrice générale vous a transmis, par mail, un bulletin de vote pour la séance publique et un bulletin de vote pour la séance à huis clos.

Merci de bien vouloir compléter ces documents au moment où le point est abordé, ceci afin que les votes soient en parfaite cohérence avec la liste des présences. Ne votez pas par avance et puis, si vous quittez précocement la réunion, ça perturbe évidemment les éléments statistiques.

Par conséquent, merci de ne pas compléter le bulletin de vote qui concernerait un point pour lequel vous ne seriez pas présent.

Ces documents complétés sont renvoyer, par retour de mail à la Directrice générale, à son adresse personnelle, c'est bien (laurence.leprince@ville.namur.be) et pas à l'adresse générique de la Direction générale puisqu'elle est la gardienne de la confidentialité et du secret du vote. Et donc, si vous transmettez vos bulletins à n'importe quel autre destinataire, ils ne pourront pas être comptabilisés. Ne perdez pas ça de vue, c'est vraiment à Laurence elle-même que ça doit être adressé.

En ce qui concerne le temps de parole des points complémentaires, le minutage sera géré par la Cellule Conseil. L'intervenant sera averti par Monsieur Falise, notre Directeur général adjoint de l'expiration de son temps de parole. Il est donc le gardien de l'horloge pour ce qui le concerne.

Voilà les quelques éléments introductifs que Madame Oger ne devra pas répéter mais que vous avez bien compris. Ils sont également valables pour la séance du Conseil communal.

Comme annoncé, chers Collègues, je souhaiterais pouvoir, au nom du Collège communal et de la plupart des collègues du Conseil bien entendu, exprimer aussi quelques mots aussi brièvement à la mémoire de Madame Destrée qui nous a quittés récemment et à qui il nous semblait particulièrement indiqué de devoir rendre hommage bien entendu.

Je sais que le groupe socialiste duquel elle était issue souhaitera bien entendu compléter mes propos et c'est bien normal. Et au terme de cela, je vous proposerai que nous ayons aussi un moment de recueillement à sa mémoire. Nous n'aurons pas l'occasion de nous lever comme nous le faisons traditionnellement pour témoigner évidemment de notre gratitude et de notre reconnaissance à son égard, mais nous pourrons observer en tout cas, un instant de silence en sa mémoire.

Yvette Destrée, Mam Yvette, comme je l'appelais affectueusement avec son consentement était une dame avec les convictions sociales fortement chevillées au corps. Je lui ai succédé fin 2006 à l'Echevinat des Affaires sociales de la Santé et du Logement comme on l'appelait à l'époque. Et elle avait pu placer le curseur de la Ville sur la cause des plus faibles en créant d'ailleurs le premier abri de nuit aux Abattoirs de Bomel ou initiant les réflexions sur la création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage.

Elle avait également mis un accent tout particulier sur le vivre ensemble et l'interculturalité en ayant créé aussi MultiCité, vous vous en souviendrez probablement.

Femme patiente, à l'écoute, elle aurait certainement vécu avec une douleur particulière toutes ces périodes de confinement ayant émaillés l'année 2020 qu'elle a vécu, elle qui consacra beaucoup de temps et d'attention à l'âge tendre et ces cheveux blancs.

Après son mandat d'Echevine, elle siégea jusqu'en 2008 au sein de notre Conseil avant de tirer sa révérence et tourner la page de son engagement politique. Mais elle conserva pour autant son plein engagement associatif et mutuelliste qui a de longue date nourrit son implication altruiste.

Du droit des femmes à disposer de leur corps en passant par le combat des Femmes prévoyantes,

*la lutte contre l'isolement des personnes fragiles ou encore les violences conjugales ou intrafamiliales, Yvette aura été de toutes les démarches de solidarité.*

*La Ville de Namur perd une grande dame de cœur et je vous inviterai donc, dans le contexte particulier que nous connaissons, comme je le disais, à défaut de pouvoir se lever; au terme des propos que le groupe socialiste souhaitera partager, à observer une minute de silence, un silence de gratitude et de pleine reconnaissance à la mémoire d'Yvette.*

*Je t'en prie Eliane.*

**Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:**

*Merci beaucoup Maxime.*

*C'est avec une tristesse immense que nous avons appris le décès de notre amie et compagne de combat, Yvette Destrée, Présidente des centres de planning familial du réseau Solidaris de la Province de Namur et Présidente, pendant 22 ans, de la mutualité Solidaris de la Province de Namur.*

*Une femme engagée vient de nous quitter, elle avait aussi guidé nos pas en politique, elle qui a ceint l'écharpe d'Echevine il y a 20 ans lorsque les femmes devaient encore prouver doublement leurs aptitudes pour obtenir une fonction à responsabilités.*

*Volontaire, généreuse, militante, souriante, c'est tout naturellement que les compétences des Affaires sociales et du Logement lui revenaient à la Ville de Namur dans l'équipe emmenée par le Bourgmestre Bernard Anselme à la suite des élections d'octobre 2000.*

*Le cœur solidement ancré à gauche, Yvette a rempli sa fonction d'Echevine avec un enthousiasme chaque jour renouvelé. Attentive à tous les publics les plus fragiles, elle n'a pas tardé à mettre sur pieds des initiatives nouvelles avec un dynamisme de proximité, un geste de reconnaissance pour les acteurs de terrain et surtout, toujours prête à rassembler autour de projets innovants.*

*Elle a lancé avec conviction son village MultiCité pour saluer la diversité, chaque année au mois d'octobre. Devenu au fil du temps, un événement phare du secteur associatif, tout ce qui compte en matière de services de proximité répondait à son appel et se retrouvait sur la place publique pour montrer le travail réalisé au quotidien dans le logement, la prévention, l'inclusion, la lutte contre la pauvreté, la grande précarité, le soutien au handicap et la sécurité. Prévenir toutes les formes d'exclusion sociale était son leitmotiv et sa raison d'être en politique comme dans son engagement mutualiste et associatif.*

*Des images de visages souriants et des éclats de rire me reviennent en tête, ses amis, nos aînés rassemblés pour un moment de convivialité autour d'un bon morceau de tarte et d'un café pour assister à un cabaret spectacle, ça aussi, c'est Yvette, avec son initiative d'organiser la journée des cheveux blancs, à l'occasion des traditionnelles Fêtes de Wallonie.*

*Elle a même réussi à nous dénicher la bonne du curé pour animer la rencontre avec nos résidents des maisons de repos et les membres d'associations d'aînés du Namurois. Annie Cordy avait séduit le public par sa pêche d'enfer, son rythme endiablé et sa bonne humeur légendaire pour faire percoler le message de prendre la vie du bon côté et de profiter de tous les instants.*

*Réélue Conseillère communale PS en 2006, elle démissionne 2 ans plus tard, en 2008. Elle explique ne plus se retrouver dans la politique où, selon elle, il faut une énergie impossible pour se battre contre tout, contre rien.*

*Elle avait voulu quitter sur la pointe des pieds le Conseil donnant sa lettre de démission à l'issue de la séance du Conseil communal. Les mots gentils prononcés à son intention par le Bourgmestre de l'époque lui avaient réellement fait très plaisir.*

*Elle avait, par contre, très mal digéré son passage devant les services judiciaires dans le cadre du dossier qui a empoisonné tant le Collège de l'époque que l'Administration communale à grand renfort de publicité médiatique. Elle avait déclaré à la sortie de son interrogatoire qui avait duré une heure et demi: "Je suis mal, je n'attends qu'une chose que la justice fasse son travail et qu'on soit au bout de toute cette histoire qui me rend malheureuse. Je suis venue à la Ville pour aider les gens, pour faire du social et pas du judiciaire. Pour moi, c'est un rêve qui se brise."*

*En matière sociale, nous avons toujours pu compter sur la complicité d'Yvette et sur son*

*expérience pour apporter le soutien là où il s'avérait le plus nécessaire sur le terrain. Portant haut le drapeau de défense des droits des femmes, elle a lutté ardemment pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse et œuvré pour l'ouverture du centre de planning Willy Peers à Namur et pour l'aide aux victimes de violences conjugales avec la création du centre "Ça vaut pas l'coup".*

*Toujours attentive aux plus fragiles, Yvette prêtait une oreille attentive à ses concitoyens et concitoyennes, répondant sans faille à tous les appels. Elle a, par exemple, soutenu dès la première heure l'organisation des Fiertés namuroises.*

*Particulièrement sensible à la question du suicide chez les jeunes, elle a participé sans faille à la création d'un service actif dans la prévention et l'accompagnement des personnes touchées par le suicide qui œuvre aujourd'hui partout sur le territoire de la Wallonie et dont la mission redouble d'importance en cette période de crise sanitaire et de souffrance liée aux conditions du confinement.*

*Elle a toujours été active, battante, bénévole, courageuse, fraternelle, la solidarité, son moteur. Nous retiendrons aussi sa force d'indignation contre l'injustice et les inégalités sociales. Une femme exceptionnelle, une maman formidable pour Jean-Marc et Anne-Laurence et une grand-mère merveilleuse pour ses petits-enfants adorés.*

*J'ai regardé nos derniers messages échangés. Yvette nous remerciait pour l'une ou l'autre action. C'est à nous, maintenant, de lui dire merci. Yvette, merci pour tout ce que tu nous as apporté de bon, de grand, de solidaire. Merci pour tout ce que tu peux représenter pour l'exemple en termes de valeur, de courage et de force de combat.*

*Bon voyage, fidèle amie. Nous gardons précieusement le souvenir de toi solidement ancré dans notre cœur.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame Tillieux pour ces mots très touchants. Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.*

*Je vous remercie pour elle.*

→ Une minute de silence est observée en séance.

*Bien, sans transition aucune, c'est toujours le plus délicat après, c'est de pouvoir reprendre le chemin de la suite de la séance. Je vous propose donc de rentrer dans le vif du sujet, à savoir l'ordre du jour de notre Conseil de Zone de Police qui comporte toute une série de points dont certains ont été ajoutés de manière complémentaire à la demande des Conseillers.*

## **ZONE DE POLICE**

### **ZONE DE POLICE - PERSONNEL**

#### **1. Mobilité aspirants 2021-A1: ouverture d'emplois**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*A l'attention des citoyens qui nous regardent et de la presse, je signale que les trois points que nous venons d'adopter unanimement prévoit ni plus ni moins que le recrutement de 27 nouveaux agents pour notre Zone de Police dont 22 parmi ces 27 sont des agents opérationnels, donc destinés à amener du renfort sur le terrain, notamment au niveau de Police Secours.*

*Vous vous souviendrez que lors du discours des Fêtes de Wallonie, j'avais notamment indiqué que nous allions créer des brigades spécifiques aussi à pied, plus visibles et permanentes dans les pôles urbains que ce soient dans le nord de la corbeille ou dans le sud ou bien même à Jambes. Ça contribuera à mettre cet engagement en œuvre. On espère que l'on aura pas mal de postulants pour pouvoir combler ces cadres. Et donc, 27 recrutements complémentaires à la Police dont 22 opérationnels pour Police Secours, c'est quelque chose d'assez inédit depuis de fort nombreuses années et donc, je me permettais de le souligner en vous remerciant d'y avoir adhérer.*

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux

niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu la circulaire ministérielle GPI 73 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police;

Vu le cadre de la zone de police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 15 décembre 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 11 janvier 2021,

Sur la proposition du Collège du 12 janvier 2021,

Décide de faire appel à la mobilité aspirant 2021-A1 et de déclarer vacants dans le cadre opérationnel de la zone de police et plus particulièrement au profit du Service Police-Secours, 10 emplois d'INP.

## **2. Mobilité: ouverture d'emplois du cinquième cycle 2020**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la zone de police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 17 novembre 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 30 novembre 2020,

Sur la proposition du Collège du 1er décembre 2020,

Déclare vacants dans le cadre de la zone de police:

Cadre Opérationnel:

1 emploi de CDP au Service Appui Stratégique

Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.

2 emplois d'INPP au Service Police-Secours

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

10 emplois d'INP au Service Police Secours.

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

Cadre Civil:

1 emploi de Consultant-Comptable pour la Direction des Ressources Matérielles

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi de Consultant pour le Service des Ressources Humaines



Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi d'Assistant pour le Service Enquête et Recherche

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi d'Assistant pour le Service Appui administratif

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

**3. Mobilité: commission de sélection pour officiers**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et plus particulièrement les articles VI.II.41 à VI.II.43;

Vu le cadre de la zone de police et la déclaration de vacance d'un emploi de Commissaire Divisionnaire de police;

Attendu qu'il s'impose de composer la commission de sélection locale pour officiers;

Sur la proposition du Collège du 1er décembre 2020,

Compose la commission de sélection locale pour l'emploi vacant de Commissaire Divisionnaire de police de la manière suivante:

Président: M. Olivier Libois, 1er Commissaire Divisionnaire, Chef de corps.

Assesseurs:

M. Vincent Mathy, CDP, Directeur DIO,

Mme Nathalie Pire, 1er CSL, DRH,

Secrétaire: M. Franck Quintens, ASS.

**ZONE DE POLICE - FINANCES**

**4. Budget 2021**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Point 4, le budget 2021 de notre Zone de Police.*

*Est-ce qu'il appelle des remarques ou des commentaires sollicités par les uns ou par les autres? Les explications partagées, le rapport produit sont assez clairs? Pas de problème? Unanimité?*

*Merci pour la Zone.*

**M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*J'avais levé ma main mais vous ne l'avez pas vu.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Non, non, moi, je ne veux voir que les mains électroniquement levées parce que je ne peux pas voir 55 personnes en même temps.*

**M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Je vais essayer d'être plus rapide.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*A l'intention de tout le monde. Quand vous voulez prendre la parole, activez votre petite main électronique parce qu'effectivement, je n'ai que 16 visages sur mon écran alors que nous sommes 55 connectés.*

*Donc, si vous faites des tourniquets, des sauts périlleux, etc. pour attirer mon attention, je risque de ne pas le voir. Je vous en prie, Monsieur Warmoes.*

**M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Mes excuses, Monsieur le Bourgmestre.*

*C'était juste pour dire, je ne vais pas parler longtemps. Nous allons nous abstenir sur ce budget, même si, au niveau du budget ordinaire, j'ai bien pris note du fait que 89% du budget ordinaire, c'est le coût du personnel et 8% les frais de fonctionnement. S'il n'y avait que ça à voter, à la limite, nous le voterions.*

*Ce qui nous dérange, je me suis suffisamment exprimé là-dessus, donc je ne vais pas m'étendre, c'est que dans le budget extraordinaire, il y a 320.000 € pour les caméras urbaines dont nous estimons que, nous avons nos doutes sur la plus-value et puis, il y a le coût en tant que tel. Et donc, pour cette raison-là, il n'y a qu'un seul vote possible. Nous nous abstenons. Mais seulement pour cette raison-là, pas parce qu'on reconnaît la nécessité de prévoir de l'argent pour la Police.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Parfait, donc on actera l'abstention du PTB sur le budget de la Zone et l'approbation du reste du Conseil.*

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999), et notamment son article 248, modifié par les lois du 02 avril 2001 (M.B. 14/04/2001 et 18/04/2001), ou L.P.I. ;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale (R.G.C.P.) du 05 septembre 2001 (M.B. 26/09/2001), modifié par l'arrêté royal du 05 juillet 2010 (MB1.10/08/2010) ;

Vu la circulaire ministérielle PLP60 du 18 novembre 2020 (M.B.25/11/2020) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2021 à l'usage des zones de police ;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 19.515.654,59 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier ff en date du 11/01/2021 ;

Sur proposition du Collège du 12/01/2021,

Adopte le budget 2021 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

<u>Service ordinaire</u>	
Recettes de l'exercice propre	35 373 723.20 €
Dépenses de l'exercice propre	37 144 890.15 €
Résultat de l'exercice propre	- 1 771 166.95 €
Résultat des exercices antérieurs	- 192 088.06 €
Recette exercice propre + antérieurs	35 483 789.44 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	37 447 044.45 €
Prélèvements	1 963 255.01 €
Prélèvements	0.00 €
Résultat global	0.00 €

<u>Service extraordinaire</u>	
Recette de l'exercice propre	2 681 000.00 €
Dépenses de l'exercice propre	2 681 000.00 €
Résultat de l'exercice propre	0.00 €
Résultat des exercices antérieurs	2 852.27 €
Prélèvements	- 2 852.27 €
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

## **DIRECTION GENERALE**

### **CELLULE CONSEIL**

#### **5. Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020**

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil communal - Zone de Police du 08 décembre 2020 a été mis à disposition des Conseillers.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

## **POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS ET D'UNE CONSEILLERE**

### **6.1. "Sécurité des cyclistes : casques et chasubles autoréfléchissantes pas obligatoires mais vivement conseillés à tout âge." (M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal DéFI)**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Nous arrivons donc aux points inscrits à la demande des Conseillers. Et le premier de ces trois points a été inscrit par Monsieur Dupuis et concerne "La Sécurité des cyclistes : casques et chasubles autoréfléchissantes pas obligatoires mais vivement conseillés à tout âge."*

*Je vous en prie Monsieur Dupuis, vous disposez de 5 minutes.*

**M. P-Y Dupuis, Conseiller communal DéFI:**

*Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les*

Conseillers communaux,

*Faut-il obliger le port du casque pour les cyclistes à Namur? Si oui à partir de quel âge?*

*En ces temps difficiles où nos libertés individuelles fondent comme neige au soleil, toute nouvelle obligation ou interdiction est prise comme une agression.*

*La réflexion sur le port du casque à vélo ainsi que celui de la chasuble réfléchissante a cependant toute sa pertinence en termes de sécurité routière et de protection des usagers faibles que sont les cyclistes de tout âge.*

*Le choix de promouvoir la mobilité douce dans notre capitale wallonne a pour effet de croiser de plus en plus de cyclistes sur nos routes. Le confinement n'y est pas étranger non plus. En effet, crise sanitaire oblige, la population change ses habitudes de vie et aussi de déplacements ou de loisirs.*

*A vélo, porter un casque ou une chasuble auto-réfléchissante n'est pas obligatoire mais ne peut qu'augmenter la sécurité et tout spécialement celle des enfants. Obliger le port du casque est pour certains une fausse bonne idée. Mais au centre-ville, aux abords des écoles et surtout où il n'y a pas de piste cyclable sécurisée, ne peut-on pas envisager une sensibilisation accrue du public cible?*

*L'élargissement des zones 30 et la création de cheminements cyclo-piétons encouragent clairement le citoyen de tout âge à circuler plus à vélo. Namur s'inscrit pleinement dans cette optique.*

*Peut-on, dès-lors, organiser davantage de campagnes de sensibilisation et de prévention sur notre territoire? Peut-on envisager d'autres semaines de la mobilité douce à Namur en collaboration avec la Police et les écoles? Plus le vélo sera un moyen de transport sûr, plus l'engouement à son égard sera grand.*

*Merci pour vos réponses.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci beaucoup Monsieur le Conseiller. C'est Madame Scailquin en charge de la Mobilité qui va apporter les réponses à votre question.*

**Mme S. Scailquin, Echevine:**

*Merci Monsieur Dupuis pour votre question et votre intervention.*

*Comme vous, je ne peux que me réjouir de voir le nombre croissant de cyclistes arpenter nos rues namuroises. Déjà avant la crise sanitaire, nous avons pu voir les chiffres augmenter, mais comme vous l'avez dit la crise sanitaire a également eu cet effet positif d'encourager les modes actifs que sont les piétons et les cyclistes.*

*Et encore plus en cette période, en cette saison nous des cyclistes rouler dans la pénombre de nos sombres début et fin de journée.*

*Le 6 janvier dernier, la RTBF épinglait le chiffre de 6.131 procès-verbaux dressés à l'encontre des cyclistes lors du premier semestre de l'année 2020. Ce chiffre, le plus à jour, a été communiqué par le Ministre fédéral de la Mobilité en réponse à une question parlementaire.*

*Je profite de votre question pour rappeler que si les cyclistes ne doivent pas disposer d'un permis de conduire, ils doivent bien entendu, comme chaque usager respecter le code de la route. Ils ont des droits et aussi des devoirs.*

*Certaines règles spécifiques les concernent notamment l'équipement du vélo ou encore les règles de circulation. Donc, le code de la route, bien sûr, ne dépend pas des autorités locales. Nous le faisons appliquer.*

*Pour l'équipement minimal du cycliste, en tout cas pour son vélo, il doit disposer d'une sonnette, de freins et bien sûr de pouvoir les utiliser, de catadioptres rouges et blancs placés comme il faut.*

*Par contre, vous l'avez dit, le port du casque et les chasubles réfléchissantes ne sont pas obligatoires. Et c'est effectivement une question délicate qui suscite des réponses diverses. Pour certains, cela découragerait certains usagers à se mettre en selle. Donc, le choix est laissé à*

*l'appréciation du cycliste. Mais bien entendu, porter ces équipements augmente la sécurité et surtout pour les enfants.*

*Alors que fait la Ville notamment en partenariat avec la Police?*

*Par exemple, pour nos agents communaux, il y a le plan de déplacement d'entreprise. Les agents peuvent bénéficier de conseils d'itinéraire, de bike coaching, donc comment rouler en ville, d'un accompagnement personnalisé, et aussi d'accessoires destinés à améliorer la visibilité.*

*Vous le savez, pour les enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, nous organisons depuis de nombreuses années le brevet cycliste avec la collaboration active de la Police.*

*Depuis maintenant deux ans, nous avons également entrepris des démarches de sensibilisation et de formation à l'égard des adolescents via l'opération Objectif vélo avec une quinzaine de jours où les écoles du secondaire du centre-ville organisent des vélobus, voire certaines écoles également organisent elles-mêmes des actions de sensibilisation. Je pense à l'école de Champion, notamment.*

*Egalement des formations spécifiques pour les aînés, pour les aider à se mettre en selle ou à se remettre en selle. Et lors de chacune de ces formations, pour tous les âges, on rappelle à chaque fois l'importance d'être correctement équipé. Bien sûr, on sensibilise au port du casque et de vêtements réfléchissants.*

*Si on prend le cas des trottinettes, dans le cadre de la charte avec les opérateurs, nous avons également sensibilisé pour que les usagers de trottinettes soient correctement équipés.*

*Vous savez que chaque année, on a également l'observatoire vélo où on compte le nombre de cyclistes qui viennent en ville. Il y a également des colonnes par rapport au port du casque ou aux vêtements réfléchissants et on voit d'année en année une augmentation positive et significative de l'équipement des cyclistes. Et donc, il faut s'en réjouir.*

*Par contre, s'il il fallait pointer, épingler des mauvais élèves, ce sont certainement les livreurs à vélo qui sont de plus en plus nombreux aussi en cette période en soutien à l'Horeca. Et donc, par rapport à ces livreurs à vélo, nous avons déjà écrit aux opérateurs pour qu'ils sensibilisent leurs propres livreurs à leur sécurité propre mais également à l'égard des autres usagers.*

*Nous sommes bien attentifs à ces actions de sensibilisation, de formation, de communication par rapport aux règles de sécurité. Nous devons en organiser une, fin d'année 2020, mais vu la situation, on n'a pas pu le faire pour justement mettre en avant ce point important d'être le plus visible, notamment en cette période où les matinées et les soirées sont plus sombres.*

*Vous le savez, Namur ambitionne d'obtenir une subvention importante de la Wallonie dans le cadre du Plan Wallonie cyclable. Au-delà d'augmenter le nombre d'infrastructures sécurisées et pas seulement sécurisées. Des formations et des sensibilisations seront davantage organisées dans les mois à venir.*

*En tout cas, je voudrais vous remercier Monsieur Dupuis pour votre question et vous rassurer sur notre volonté de continuer des actions de formation, communication, sensibilisation pour la sécurité à vélo.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame l'Echevine.*

*Je passe la parole pour sa réplique de 2 minutes à Monsieur Dupuis.*

**M. P-Y Dupuis, Conseiller communal DÉFI:**

*Merci Madame l'Echevine parce que c'était très complet comme réponse, notamment sur le volet communication que vous avez mis en avant qui est excessivement important affectivement pour sensibiliser puisque légalement, on ne peut pas obliger les cyclistes à porter le casque ou à porter la chasuble réfléchissante.*

*Donc, je pense qu'il faut mettre le paquet, comme on dit, sur la sensibilisation et la communication. Et ça, je vais confiance à vos équipes pour mettre ce processus en avant.*

*Je ne sais pas s'il y a des stages vélo qui sont prévus à la Ville de Namur, mais c'est vrai que ça pourrait peut-être être inscrit dans les nombreuses tâches que proposent la Ville de Namur*

*puisque'il y a de plus en plus de cyclistes de tous les âges, en tout cas, pour les jeunes et les moins jeunes, ce serait une manière également de les sensibiliser par des stages d'été ou des stages de Pâques quand on pourra refaire des stages facilement.*

*Un dernier petit mot parce qu'on l'a abordé très peu sur ce point parce que ce n'était peut-être pas le volet principal, mais c'est bien entendu d'insister sur la qualité des voiries et la sécurisation des voiries.*

*Ça, c'est plutôt le volet de l'Echevin Gennart qui nous en parle de temps en temps aussi, mais c'est vrai que je pense que dans les villes où les pistes cyclables sont hyper sécurisées où elles sont très bien développées, on assiste aussi à une adhésion encore plus forte du nombre de cyclistes sur la route.*

*Donc, je crois que la qualité des voiries est importante également et ça va de pair avec la communication. Enfin, ça fait un tout, bien entendu.*

*Mais je vous remercie pour vos réponses.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Monsieur le Conseiller.*

## **6.2. "Sexisme dans la cité" (Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH)**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*La parole est à présent à Madame Klein pour sa question qu'elle peut développer durant 5 minutes relative au sexisme dans la cité.*

**Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre et bonsoir à tout le monde.*

*Effectivement, la mi-décembre, une Namuroise avait fait paraître sur Facebook un post signalant qu'elle avait été suivie et mettant en garde les filles et les femmes.*

*Son post a fait à ce point le buzz que la porte-parole de la Police a appelé à déposer plutôt que de lancer l'alerte sur les réseaux sociaux. C'est malheureusement plus facile à dire qu'à faire.*

*Plus de 9 femmes sur 10 déclarent avoir déjà été victimes de sexisme, mais l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes enregistrent moins de 200 signalements annuels. Le phénomène est banalisé, pourtant ça peut être un premier feu clignotant, parfois le premier signe d'un comportement de plus en plus violent, d'un engrenage préoccupant.*

*Il existe aussi une loi anti-sexisme, depuis 2014, qui punit tout auteur de comportements sexistes d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 euros.*

*Il y a une série de raisons au sous-signalement. L'une d'entre elles est évidemment le problème de la preuve, la parole de la victime contre celle du présumé agresseur.*

*La Police de Liège a peut-être trouvé une parade. La presse s'en faisait l'écho, le 21 décembre dernier, car cette initiative a été couronnée de deux prix du Réseau Intersection, un réseau inspiré du Québec et créé en Belgique en 2017, qui a pour objectif de favoriser l'échange d'idées, de bonnes pratiques et de projets en matière de Police de proximité.*

*L'initiative émane du commissariat d'Outre-Meuse et est portée par la commissaire Pascaline Lambert. A l'origine, un constat: les inspecteurs sont interpellés par les doléances de citoyennes, mais aussi par les inspectrices elles-mêmes. Quand ces dernières ne portent pas l'uniforme, elles font aussi l'objet de commentaires ou de comportements à caractère sexiste notamment dans le centre-ville.*

*La Police a donc proposé au Parquet un dispositif particulier: des policières liégeoises se sont promenées en civil dans les rues fréquentées de la cité. Elles étaient suivies de loin par des policiers prêts à intervenir, en cas de comportements tombant sous le coup de la loi. Et c'est ce qui s'est produit. Il y a eu trois interventions entre juillet et octobre dernier. 26 personnes ont été interpellées. 16 PV ont été rédigés et 10 rappels à la loi ont été faits. A la télévision locale, la commissaire a reconnu que le dispositif avait fonctionné au-delà des attentes.*

*Ce dispositif a été mis en place par la Police et le Parquet, en concertation avec le service du plan*

de prévention de la Ville de Liège et de la Commission Ville et Femmes, l'équivalent de notre plateforme Namur'Elles.

Il y a aussi d'une opération de sensibilisation: la commissaire encourageait, dans le reportage de la télévision locale, les femmes à déposer plainte, mais aussi les témoins à réagir. Des folders d'information ont été distribués à ces derniers lors des interventions.

Le Parquet a garanti la suite pénale appropriée aux PV et orienté les auteurs pris sur le fait vers l'asbl Praxis pour un suivi personnalisé, cette association étant spécialisée dans l'accompagnement thérapeutique des agresseurs.

Je voulais donc tout d'abord savoir si vous, Monsieur le Bourgmestre, aviez entendu parler de cette expérience liégeoise.

Namur n'est pas Liège, ni Bruxelles. Mais le sexisme et le harcèlement de rue sont des phénomènes massifs. Ils n'épargnent pas les Namuroises, spécialement dans certaines artères, parcs. Comme son nom l'indique, l'espace public ne devrait pas être réservé à un seul sexe. Il n'est pas acceptable que les femmes n'y aient pas accès comme les hommes, sans se faire siffler, harceler au point d'avoir peur et que nombre d'entre elles changent d'itinéraire, voire parfois déménagent dans des quartiers plus sûrs, en dehors de la Ville.

La Police pourrait-elle étudier la question d'une application de ce dispositif à l'échelle namuroise? Je pense que le Parquet pourrait être ouvert et l'asbl Praxis est aussi active à Namur, même si elle est d'origine liégeoise.

Question supplémentaire: la Police de Namur fait-elle partie du Réseau Intersection précité qui entend favoriser la proximité avec les citoyens et citoyennes?

Enfin, Monsieur le Bourgmestre peut-il nous renseigner sur le nombre annuel de plaintes pour sexisme enregistré par la Police de Namur?

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

Merci Madame la Conseillère. C'est moi qui vais répondre à votre question en ma qualité de Président de la Zone de Police.

Je le dis d'entrée de jeu puisque vous me demandez des éléments statistiques. Je vais vous les procurer mais nous savons, vous et moi, qu'ils doivent être pris avec beaucoup de pincettes parce qu'il y a en la matière, comme pour les violences intrafamiliales ou conjugales, beaucoup de chiffres gris, c'est-à-dire de faits qui sont vécus, mais qui ne font pas pour autant l'objet de plaintes.

Or, dans les statistiques policières, seuls les éléments ayant découlés sur un acte de type procès-verbal permettent d'être recensés et donc, il est évident que les chiffres ne sont pas nécessairement les plus parlants. Il faut relativiser, mais ils peuvent constituer, en tout cas, un indicateur ne fut-ce qu'au niveau de leurs tendances, au niveau de l'évolution de ces chiffres.

En tout cas, Madame la Conseillère, les comportements harcelants, sexistes et insultants sont à sanctionner clairement. Là-dessus, il ne doit pas y avoir la moindre ambiguïté. Je suis pour une tolérance zéro à ce propos tant c'est avilissant et irrespectueux.

J'avais eu vent effectivement de l'expérience liégeoise et j'avais transmis l'information y relative à notre Chef de Corps pour qu'on réfléchisse à une éventuelle application similaire sur notre territoire communal.

Cela doit en effet se penser sérieusement avec les différents acteurs concernés. Il est essentiel que nous soyons raccords, que nous soyons alignés avec la Police et le Parquet pour mener une telle opération parce que si, finalement, la Police agit, dresse PV, mais que le Parquet ne le traite pas parce qu'il estime ne pas avoir de ressources humaines à devoir consacrer à cette thématique par rapport au reste de leurs priorités, on aura juste fait un coup dans l'eau.

Les modalités ne sont pas non plus sans risques, on en est conscient, que ce soit sur le plan physique ou sur le plan procédural. Si les résultats obtenus ne peuvent pas être, ensuite, utilisés en justice, on n'aura rien gagné non plus.

*C'est plus sensible si on veut réellement que la chaîne opérationnelle soit efficace que simplement dire pour caricaturer un peu, on prend une agente de police, on la met de manière anonymisée sur la voie publique et puis, y a qu'à observer.*

*Mais bon, cet échange, en tout cas, à 3, entre la Ville, la Police et le Parquet, n'a pas encore pu avoir lieu, mais en tout cas, c'est une piste que l'on examine.*

*J'ajoute aussi que quels que soient les résultats d'une telle opération déclinée sur le territoire namurois, cela ne règlera pas le problème structurel de l'absence de dépôt de plaintes à la Police versus les "on dit". Ça, c'est souvent ce que la rumeur urbaine parfois, à tort ou à raison, dispense. C'est souvent plus fort que les chiffres et les dépôts de plainte à proprement parler.*

*En matière de dépôt de plainte, justement, les faits de sexisme sont objectivement très peu signalés. Il y a peu de dénonciations de sexisme. On entend par sexisme une infraction liée à une discrimination selon le sexe. Et voici les chiffres, depuis 2016, nous en comptons 5, même pas une par an et en moyenne. Raison pour laquelle, j'invitais à relativiser la portée des chiffres.*

*Mais en étendant la recherche aux faits de harcèlements sur la voie publique, on constate là que le nombre de dépôts de plainte est en augmentation constante. Pas pour sexisme pur, mais pour harcèlement sur la voie publique, oui.*

*De 246 PV "Harcèlement" en 2016 – peu importe la localisation, que ce soit sur la voie publique, un lieu d'enseignement, un magasin, une entreprise, sur Internet, sur le gsm ou au domicile, on passe à 347 en 2020. 41% d'augmentation en 5 ans. C'est donc extrêmement significatif.*

*Et si on enlève les habitations et le harcèlement via Internet ou gsm et qu'on est plus sur l'espace public ou le lieu de travail ou autre, on passe de 136 à 173 en 2020, soit 27,2% d'augmentation. Ce qui reste quand même significatif.*

*Il y a –t-il certainement plus de faits de harcèlements liés au genre ou alors, est-ce qu'ils sont plus facilement dénoncés? C'est toujours évidemment l'incertitude méthodologique derrière les chiffres. On ne peut pas se prononcer avec force à ce stade. Ce qui est nécessaire en tout état de cause, c'est une vraie réponse à cette augmentation parce que le phénomène est clairement vécu et très certainement en augmentation réelle.*

*Notre Zone de Police Namur Capitale va donc y consacrer beaucoup d'attention et oui, nous sommes bien membres depuis trois ans du réseau Intersection. Notre Zone de Police a même organisé, à la Bourse, en 2019, la réunion annuelle de la partie belge du réseau.*

*Voilà, Madame la Conseillère, ce que je pouvais porter à votre connaissance. Vous avez 2 minutes pour la réplique.*

**Mme D. Klein, Cheffe de groupe cdH:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre de toutes ces bonnes nouvelles.*

*Effectivement, très peu de faits de sexisme, 6 que vous avez dit? C'est 6 plaintes qu'il y a eu pour sexisme? 5.*

*Mais bon, effectivement, je crois que la loi n'est pas très connue. Je crois que ça reste difficile comme je l'ai dit, mais moi, je pense vraiment au pouvoir pédagogique du rappel à la loi. Donc, même si ça ne concerne pas beaucoup de faits, je crois que plus on parle et bien peut-être plus les femmes auront confiance et seront sensibilisées à porter plainte.*

*Effectivement, je crois que c'est un travail qui est important pour que cette opération puisse réussir. Ce qu'il y a de bien, c'est que j'imagine qu'on peut avoir des contacts avec Liège et que cette Police peut nous donner tous les conseils utiles en la matière.*

*Je me permettrai peut-être de faire un petit plaidoyer puisque la commission Ville et femmes avait été associée à Liège. Je me disais qu'il y avait peut-être un travail de sensibilisation, de concertation à faire avec Namur'Elles, plateforme qui j'espère existe encore et se réunit.*

*Merci, en tout cas, pour la bonne nouvelle.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Je vous en prie. Merci Madame la Conseillère*



**6.3. "Contrôle d'identité lors de manifestation pour la libération de Julian Assange le 4 janvier 2021" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB)**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*La question de Monsieur Warmoes va pouvoir être développée pendant 5 minutes. Elle porte sur le contrôle d'identité lors de la manifestation pour la libération de Julien Assange le 04 janvier dernier.*

*Je vous en prie Monsieur le Conseiller. Monsieur Warmoes, vous n'êtes pas là Vous avez oublié d'allumer votre micro.*

**M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Vous m'entendez comme ça?*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Oui, maintenant oui.*

**M. Th. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Alors, je vais recommencer. Ça concerne les faits qui se sont déroulés le 04 janvier 2021 qui était un jour important pour tous les défenseurs des droits démocratiques et humains puisqu'ils attendaient ce jour-là la décision du tribunal en Grande-Bretagne par rapport à l'extradition ou non de Julien Assange vers les Etats-Unis.*

*Et pour rappel, Julian Assange risque 175 ans de prison aux États-Unis, pour avoir dévoiler des crimes de guerre américains en Afghanistan à travers Wikileaks. Bien entendu, ça dépasse de loin le cadre namurois, mais il y avait une action de solidarité organisée à Namur.*

*Et ces actions, elles ont lieu au fait chaque lundi depuis, on me dit depuis le mois de juillet 2005, mais en tout cas, elles ont été autorisées par un mail de la Ville le 17 novembre pour les dates des 23 et 30 novembre, 07, 14, 21 et 28 décembre et 04 et 11 janvier.*

*Et donc, l'action avait reçu le feu vert tant au niveau de l'analyse des risques sanitaires, le Covid Event Risk Model que de la Police locale. Et comme chaque semaine, il y avait un nombre limité de personnes qui portaient un masque et gardaient leurs distances sociales. Donc, les participants à cette action n'avaient rien à se reprocher. Et toutes les actions précédentes s'étaient aussi déroulées sans problème. En tout cas, d'après mes informations.*

*Pourtant, ce jour-là, deux patrouilles de police ont débarqué, 4 personnes, je pense. Après avoir demandé leur autorisation qu'on leur a montrée, ils ont insisté pour voir les cartes d'identité de tous les participants, avec la justification suivante et je cite, je cite ce qu'on m'a dit: "Sur ordre du Bourgmestre, nous devons relever l'identité de toutes les personnes participant à l'action".*

*C'est donc bien cela l'objet de ma question parce que relever d'identité de participants à une action sociale, ce n'est quand même pas anodin. Et donc, mes questions sont purement informatives à ce sujet-là.*

*D'autant plus que dans le contexte sanitaire actuel, les droits démocratiques sont de plus en plus bafoués, où en tout cas, rendus plus difficiles et c'est le parcours du combattant pour les citoyens et les associations de terrain d'organiser la moindre action et exprimer leur opinion à cause de la situation sanitaire.*

*Et donc, mes questions sont les suivantes:*

- *Pourquoi avoir agi de la sorte ? Pour relever l'identité de quelqu'un, normalement selon la loi, la Police doit avoir de bonnes raisons de penser que cette personne a ou va commettre une infraction. Ce qui n'était manifestement pas le cas.*
- *Et sur base de quelles dispositions légales, la Police a-t-elle fait ce contrôle d'identité ce jour-là? Était-ce effectivement sur votre ordre, Monsieur le Bourgmestre? Et pour quelle raison?*

*Voilà.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Monsieur Warmoes. Je vais juste inviter Monsieur Piroto à couper son micro. Merci.*

*Alors, Monsieur le Conseiller, je vais répondre en ma qualité de Président de la Zone de Police et de Bourgmestre.*

*Depuis quelques semaines, quelques citoyens, en effet se rassemblent pour manifester pour la libération de Julian Assange, fondateur de Wikileaks. Les règles fédérales anti-Covid permettent au Bourgmestre d'autoriser des manifestations statiques après analyse du risque et du Covid Event Risk Management comme vous l'avez évoqué.*

*Mais à défaut d'autorisation, les rassemblements, rappelons-le, de plus de 4 personnes sont toujours interdits. Et la police est chargée de veiller au respect d'une de ces règles visant à limiter la propagation du virus.*

*Ce petit préambule pour planter le décor de ce contrôle de police que vous semblez identifier comme problématique, alors qu'il n'en est rien.*

*Quant au déroulement du contrôle, 2 équipes Police Secours constatent la présence de 7 personnes avec calicot sur la voie publique le 04 janvier vers 17h30 rue de l'Ange. Ces policiers décident de contrôler ce rassemblement conformément à la Loi sur la Fonction de Police et en vue de vérifier le respect des mesures Covid puisqu'ils étaient plus de 4.*

*Un contact est établi avec l'Officier de Police Administrative qui demande alors d'identifier les personnes présentes et de vérifier s'ils, elles ont une autorisation pour tenir cette manifestation. 7 personnes sont donc réglementairement contrôlées sur base de l'article 34 de la Loi sur la Fonction de Police.*

*Quant à l'autorisation de manifester, l'Officier de Police Administrative prend contact téléphonique avec la cellule Ordre Public de notre Zone de Police et le membre de la cellule Ordre Public signale que cette manifestation est effectivement autorisée certains lundis place d'Armes, en statique de 17 à 18h. Cette autorisation de manifester qui, pour rappel, n'est pas délivrée par la Police, mais par le Bourgmestre, donc par moi-même, avait été omise dans le briefing journalier des équipes de Police. Quand les policiers, ce jour-là, ont été briefés, au moment du briefing, leur agent a oublié de préciser qu'il y avait cette autorisation de manifester.*

*Les 2 équipes de Police Secours qui patrouillaient ce jour-là ne pouvaient donc pas le savoir et leur contrôle était donc tout-à-fait justifié et proportionné par rapport à leur devoir de respecter la règle Covid évitant les rassemblements de plus de 4 personnes.*

*Quant à mon rôle comme Bourgmestre, monsieur Warmoes, j'ai été informé le jour même de ces contrôles après qu'ils aient eu lieu. Et je ne suis donc pas à l'origine de cette demande de contrôle, c'est bien une initiative personnelle de l'Officier de Police Administrative.*

*Mais ce qui est surprenant, Monsieur Warmoes, c'est que cela vous le savez pertinemment depuis ce même 04 janvier. Vous avez eu plusieurs contacts téléphoniques avec l'Inspecteur Tartempion, je ne vais pas le citer, qui vous a explicitement indiqué que les identifications sur place ne faisaient en aucun cas suite à une demande de ma part, en ma qualité de Bourgmestre, mais qu'elles avaient été faites à la demande de la police et particulièrement de l'Officier de Police Administrative.*

*Je ne sais pas trop quel est le but que vous recherchez en inscrivant à l'ordre du jour du Conseil Communal, des questions dont le postulat même est inexact et dès lors sujet à fantasmes et dont, en plus, vous connaissez parfaitement la réponse pour l'avoir entendue en direct, le jour même de la bouche de la Police.*

*J'avoue être un peu circonspect sur votre démarche puisque vous fondez votre question sur "Est-ce à votre demande, Monsieur le Bourgmestre? On m'a dit que", alors même, que le jour même, vous avez eu confirmation de la Police que ce n'était pas à ma demande et que, au contraire, c'était une manifestation que j'avais autorisée depuis de nombreuses semaines sans jamais avoir sollicité le moindre contrôle policier.*

*Donc, à part essayer de jeter le trouble ou un parfum de suspicion, j'ai peine à comprendre la motivation de votre question. Mais au moins, comme ça, les choses auront été redites de manière claire et publiques.*

*C'est à vous, Monsieur Warmoes, pour 2 minutes de réponse.*

**M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:**

*Et c'est le but effectivement que je poursuivais, Monsieur le Bourgmestre.*

*Parce que un coup de fil avec Tartempion, qui est par ailleurs une personne que je respecte beaucoup, je souhaitais quand même avoir des précisions à ce sujet-là de votre bouche qui confirme effectivement les dires de l'Officier de Police que j'avais eu en ligne.*

*Mais je voulais l'entendre de votre part qu'il s'agit donc, je retiens, on va dire, d'un problème de communication interne à la Police, un briefing qui n'a pas été fait. Ça n'avait pas été précisé. D'autre part, que ce n'était pas à votre demande explicite, vous me le confirmez également.*

*Il restait un doute quand même. C'est qu'apparemment, on a quand même montré l'autorisation aux Officiers de Police sur place et qu'ils ont quand même, malgré qu'on leur a montré l'autorisation, souhaité faire ce contrôle d'identité.*

*Et oui, je trouve ça suffisamment important et j'espère que vous partagez cet avis-là qu'un contrôle d'identité lors d'une action sociale, ce n'est pas anodin. Entre nous, l'inspecteur que j'ai eu en ligne a effectivement confirmé qu'il n'y avait aucune conséquence. J'ajoute ça pour le procès-verbal, que, comment vais-je dire, que les gens ne seraient pas fichés, je vais dire comme ça.*

*Mais c'est quand même quelque chose qui est fort sensible pour les personnes. Et d'ailleurs, certains ont ... inaudible.*

*Voilà. Mon but était effectivement de l'entendre dire par vous-mêmes.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Monsieur Warmoes.*

*Finalement, votre question me fait plaisir parce qu'elle me permet d'entendre de votre bouche que, pour une fois, ce que je peux dire à plus de valeur que ce qu'un service peut le dire. Habituellement, c'est plutôt l'inverse. Alors, ça me fait plaisir que, pour une fois, vous le confirmiez.*

*Voilà qui clôture, en tout cas, la séance publique sauf si vous avez des questions orales d'actualités en vertu de l'art. 94 de notre ROI à faire valoir qui concerne la Zone de Police. Et, à défaut de petites mains électroniques levées, on peut alors clôturer la séance publique.*

*Nous aurons le plaisir de rouvrir le huis clos tout à l'heure et cela, après la séance publique du Conseil communal à proprement parler.*

*Je vous cède la parole, Madame la Présidente.*

### **Approbation du procès-verbal**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 08 décembre 2020 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 02h08.

Par le Conseil,

La Directrice générale

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot